



PASS HORIZON

FORMULAIRE CHÈQUES-VACANCES ANCV

VOS COORDONNÉES

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CP : VILLE :

VOS CHÈQUES-VACANCES ANCV

Pour toute demande de conversion de Chèques-Vacances ANCV en Pass Horizon, les Chèques-Vacances ANCV doivent être au nom du demandeur.

Valeur	Quantité	Numéros des Chèques-Vacances ANCV*	Valeur Totale
10€			
20€			
25€			
50€			
MONTANT TOTAL DES CHÈQUES-VACANCES ANCV			

*si plusieurs de vos Chèques-Vacances ANCV se suivent, merci d'inscrire leurs numéros sous la forme suivante : « n°XXXXXXXX à n°XXXXXXXX ».

PROCÉDURE D'ENVOI

Envoyez vos Chèques-Vacances ANCV **en joignant impérativement ce document** en courrier recommandé avec accusé de réception à :

IGD – TRAITEMENT ANCV
23 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONVERSION

Les présentes Conditions Générales de Conversion s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute utilisation des services de conversion de Chèques-Vacances ANCV en Pass Horizon™ proposés par Aleocity aux consommateurs et clients non professionnels sur le site Internet du Pass Horizon™.

- Les Chèques-Vacances ANCV envoyés doivent être valides au moment de l'envoi, le cachet de la poste faisant foi.
- Les Chèques-Vacances ANCV envoyés doivent tous être au nom du demandeur.
- Si le montant des Chèques-Vacances ANCV reçus par nos services diffère du montant déclaré, qu'il soit inférieur ou supérieur, la valeur du Pass Horizon™ sera ajustée en fonction.
- Une demande de conversion est engageante, les Chèques-Vacances ANCV convertis ne pourront faire l'objet d'un remboursement en numéraire.
- Les Chèques-Vacances Connect ne peuvent faire l'objet d'une conversion, étant donné qu'ils sont acceptés en paiement instantané sur notre plateforme de réservation : Aleocity.com.
- L'envoi des Chèques-Vacances ANCV est de la responsabilité de l'expéditeur, celle d'Aleocity ne pourra être engagée en cas de non-réception du courrier, d'un pli détérioré ou ouvert avant sa réception par nos services et en cas d'une erreur d'acheminement.
- Le code Pass Horizon™ envoyé sera valide jusqu'à la fin de la troisième année à compter de sa date d'envoi. Il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'une prolongation à la fin de sa date de validité.
- Le montant des frais d'envoi des Chèques-Vacances ANCV est intégralement à la charge du demandeur et ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site internet du Pass Horizon™.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute demande. Le choix et l'utilisation d'un service est de la seule responsabilité du Client.

Le client déclare :

- Avoir la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes Conditions Générales de Conversion.
- Pouvoir effectuer la procédure de conversion dans son intégralité.
- Être en mesure de sauvegarder et imprimer les présentes Conditions Générales de Conversion.

Les présentes Conditions Générales de Conversion sont accessibles à tout moment sur le site Internet du Pass Horizon™ et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant par courrier et en justifiant de son identité à : IGD – Traitement ANCV, 23 avenue de l'Europe, 67300 Schiltigheim. Le fait pour une personne physique, d'utiliser les services proposés sur le site Internet du Pass Horizon™ emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Conversion et obligation au paiement des services commandés, ce qui est expressément reconnu par le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.